

**CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE  
VAUCLUSE**  
80 rue Marcel Demonque  
AGROPARC  
CS 60508  
**84908 AVIGNON cedex 9**

Avignon, le 10 janvier 2023

Tel. 04.32.44.89.30

**N° 23/054**

**Arrêté du Président portant constitution de la  
Commission Administrative Paritaire de Catégorie B  
suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022**

Le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'article 6 du décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et leurs établissements publics,

Vu la délibération n°22/12 du 16 mars 2022 du Conseil d'administration du CDG 84 fixant le nombre de représentants au sein des CAP placées auprès du CDG 84 suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022 et portant désignation des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics,

Vu le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire de catégorie B en date du 8 décembre 2022,

Vu la fusion – absorption de Vallis Habitat,

**ARRETE**

**Article 1 :** La composition de la commission administrative paritaire de catégorie B s'effectue sur la base de 8 représentants titulaires.

**Article 2 :** A compter du 9 décembre 2022, la composition de la commission administrative paritaire de catégorie B siégeant auprès du CDG 84 est la suivante :

Représentants des collectivités			
Titulaires		Suppléants	
CHABERT Maurice	Conseiller municipal de Gordes	RAMBAUD Françoise	Conseillère municipale de Gordes
LOVISOLO Jean-François	Maire de La Tour d'Aigues	JEAN Geneviève	Maire de Cabrières d'Aigues
BLANC Carine	Adjointe au Maire de Monteux	MILLET Annie	Adjointe au Maire de Monteux
DURIEU Martine	Adjointe au Maire de Vedène	RIEU Laurence	Adjointe au Maire de Vedène
RASPAIL Max	Maire de Blauvac	ROUX Ghislain	Maire de Malemort du Comtat
ROUET Frédéric	Maire de Villes sur Auzon	LABRO Claude	Maire de Sault
MICHELIER Valérie	Vice-Présidente de la C.A. Ventoux Comtat Venaissin	LANTHELME Christine	Vice-Présidente de la C.C. Aygues Ouvèze en Provence
ANCEY Dominique	Adjointe au Maire de Jonquerettes	AIELLO André	Maire de St Hyppolite-le-Graveyron

Représentants du personnel					
Titulaires			Suppléants		
RAFFAELLI Alain	C.A. Les Sorgues du Comtat	CFDT	VIGOUROUX Nicolas	Mairie de Pertuis	CFDT
TENZA Clément	Mairie de Pertuis	CFDT	LEGGIO Marie-France	Mairie de Mornas	CFDT
MORALES Bernard	Mairie de Vedène	CGT	GHERASELGOUM Abdelmounen	Mairie de Vedène	CGT
SEILLER Chantal	Mairie de Courthézon	CGT	CECCONI Christine	Parc du Luberon	CGT
FERREOL Marjorie	Mairie de Pertuis	FO	ROCHE Véronique	Mairie de Saint-Saturnin-les-Avignon	FO
GRANDIDIER Franck	Mairie de l'Isle-sur-la-Sorgue	FO	BOUQUILLON Didier	Mairie de Cabrières d'Avignon	FO
PORTE Patrick	Caisse de Crédit Municipal d'Avignon	SAFPT	MERTZ-ROMAN Nathalie	CCAS de Bédarrides	SAFPT
TAURELLE Valérie	C.A. Les Sorgues du Comtat	UNSA	RUIZ Sandra	Mairie de Caumont-sur-Durance	UNSA

**Article 3 :** Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

  
 Le Président,  
 Maurice CHABERT